This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136176 4

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

DD

DD

~~421 12~~

ÉTUDE

GÉOGRAPHIQUE ET ÉTHNOGRAPHIQUE

ÉTUDE
GÉOGRAPHIQUE ET ÉTHNOGRAPHIQUE

SUR LES PEUPLES

QUI AVOISINAIENT LE COURS INFÉRIEUR

DU RHONE ET DE LA DURANCE

AVANT LA CONQUÊTE DE LA GAULE PAR LES ROMAINS

ET

RECHERCHES

SUR LES VILLES

DE VINDALIUM ET AERIA

ET SUR LE PASSAGE DU RHONE PAR ANNIBAL

PAR

TH. GÉNÉRAT

Membre de la Société française d'Archéologie pour la Conservation des Monuments historiques.

PARIS
LIBRAIRIE TECHENER
AVIGNON,
LIBRAIRIE CLÉMENT ST-JUST
PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.
1860

ASTOR LIBRARY NEW-YORK.

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

D'après les plus anciens géographes, le pays formant actuellement le département de Vaucluse a été occupé, dès les temps les plus reculés, par des tribus de Celtes et de Ligures, auxquelles ils donnent les noms *d'Albiæci, Cavares* et *Vocontii*. Aux *Cavares*, l'on attribue indubitablement les villes de *Cabellio*, Cavaillon, *Avenio*, Avignon, et *Arausio*, Orange; aux *Vocontii*, celle de *Vasio*, Vaison. Quand aux *Albiæci*, l'on ne connaît ni l'étendue de leur territoire, ni les villes qui doivent leur être assignées.

Ces peuples étaient les principaux parmi ceux qui habitaient le sol vauclusien, mais ils n'étaient pas les seuls. Il y en avait d'autres moins importants qui se trouvaient, à ce qu'il paraît, placés sous la dépendance de ceux que je viens de nommer, et qui faisaient partie de leur clientelle. Dans la confédération Cavare, il faut ranger d'après le témoignage des meilleurs auteurs, d'abord les *Tricastini*, auxquels j'assigne le diocèse de St-Paul-Trois-Châteaux, et en suite les *Memini*, dont le chef-lieu était *Carpentoracte*, Carpentras; qui paraît avoir aussi porté, pendant la domination romaine et avant, le nom de *Oundasion*, défiguré dans

Strabon, en celui de *Oundalon* et dans les auteurs latins en celui de *Vindalium*.

Albiæci. — A l'est du département, dans la partie montagneuse que nous appelons le Luberon, étaient les *Albiæci* qui, sur les deux rives de la Durance, occupaient le pays formant la majeure partie de l'ancien diocèse d'Aix. Ceux-ci avaient pour clients d'abord les *Vulgientes*, cantonnés dans l'ancien diocèse d'Apt ; les *Reii*, qui habitaient celui de Riez ; les *Segesterii*, dont le territoire forma dans la suite le diocèse de Sisteron ; et probablement les *Tricorii*, placés au nord de ceux-ci dans la vallée du Buech.

On sera indubitablement surpris de me voir assigner aux *Albiæci* une portion si considérable de l'ancien diocèse d'Aix, et surtout de me voir mettre dans la clientelle de ce peuple les *Vulgientes*, ainsi que les *Reii* et les *Segesterii*. Presque tous ceux qui se sont occupés avant moi de la géographie ancienne de la Provence ont, en effet, soutenu que les *Albiæci* habitaient les montagnes placées aux environs de Riez et ont donné aux *Salyes* les terres du diocèse d'Aix. Mais en cela ils sont formellement contredits par Strabon et Jules César qui disent l'un et l'autre que les *Albiæci* occupaient les montagnes au dessus de Marseille (1).

Je ne puis donc partager l'opinion de ceux qui ne donnent aux *Albiæci* que l'ancien diocèse de Riez et

---

(1) *Massilienses, Albicos barbaros homines, qui in eorum fide antiquitus erant, montesque supra Massiliam incolebant ad se vocaverant. Cæs. Com. de Bello civili. lib.* 1.

Μετὰ δὲ τοὺς Σαλυας Αλβιεῖς καὶ Αλβίοικοι καὶ Οὐοκόντιοι νέμονται τὰ προσάρκτια μέρη τῶν ὀρῶν. *Strab.* l. IV, c. 6.

en font de cette manière l'un des plus petits peuples de l'ancienne Provence. Je soutiens, au contraire, que Jules César et Strabon comprennent et désignent sous le nom d'*Albiæci* non seulement les habitants des montagnes placées au nord de la ville d'Aix, mais encore les *Vulgientes*, les *Reii*, les *Segesterii*, et les *Tricorii* (1)

---

(1) Il est impossible de ne pas être frappé de l'analogie du nom de ces trois petits peuples. A elle seule elle me semble suffisante pour constater leur commune origine. On ne peut ce me semble méconnaître que les noms de *Segesterii* et de *Tricorii* s'appliquent à des tribus de *Reii*, distinguées entre elles par des locutions qui établissaient sans donte les rapports de position géographique des unes à l'égard des autres. Je suis forcé cependant de convenir que l'on trouve dans Strabon un passage qui paraît donner raison à ceux qui veulent que l'ancien diocèse de Sisteron ait fait partie du territoire des *Vocontii*. Ayant à parler des routes qui sillonnaient la *Province narbonaise*, ce célèbre géographe dit: que depuis Tarascon jusqu'aux frontières des Voconces en passant par Cavaillon, il y avait une distance de 63 milles; ce qui conduit indubitablement jusqu'aux limites méridionales du diocèse de Sisteron, près Reillane. Mais il ne faut pas perdre de vue que Strabon a écrit au temps d'Auguste et que par conséquent, son ouvrage nous fait connaître l'état de la Gaule telle qu'elle était à cette époque. Or, il est certain que Jules César et surtout Auguste modifièrent d'une manière très-grave l'état des peuples de la Gaule narbonaise. Les *Albiæci* qui s'étaient montrés les partisants déclarés des adversaires de César ne furent probablement pas épargnés. Ils eurent à subir toutes les rigueurs du parti victorieux. C'est alors sans doute que les *Segesterii* et les *Tricorii* furent incorporés dans la confédération des *Vocontii*; qu'Apt chef-lieu des *Vulgientes* reçut une colonie romaine, et enfin que ceux des *Albiæci* qui se trouvaient les plus près d'Aix virent leur territoire annexé à celui de cette ville.

qui faisaient partie de leur confédération et ne formaient avec eux qu'un seul peuple.

A l'appui de ce que j'avance, il suffirait peut-être de dire, que l'on voit, à la manière dont tous les anciens auteurs parlent des *Albiæci*, qu'ils les considéraient comme un peuple puissant, et ayant en sa possession une vaste étendue de territoire (1). Mais, dans un travail de la nature de celui-ci, il faut quelque chose de plus convaincant. Heureusement toute trace de leur séjour dans nos contrées n'a pas disparu. L'on trouve encore aujourd'hui, à l'extrémité septentrionale de l'ancien diocèse d'Apt, c'est-à-dire dans le canton occupé par les *Vulgientes*, le lieu de Saint Christol-d'*Albion*; et non loin de là, dans l'ancien diocèse de Sisteron, c'est-à-dire dans le pays des *Segesterii*, le lieu de *Revest* de *Bion* ou d'*Albion* : réminiscence évidente du nom générique des peuples qui ont occupé ces contrées.

Je sais que Pline l'ancien range la ville d'Aix parmi celles qui appartenaient aux *Salyes*. Mais ceci ne peut et ne doit, à ce qu'il me semble, s'entendre que du territoire formant la vallée de l'Arc, et non point de la partie restante de l'ancien diocèse d'Aix, c'est-à-dire des communes situées dans le bassin de la Durance. Celles-ci formaient le territoire propre des *Albiæci*, borné du côté de l'ouest par celui des *Desuviates* et des *Vulgientes*, et du côté du midi par la chaîne des mon-

---

(1) Dès les temps les plus reculés les traditions mythologiques des Anciens les représentent comme luttant contre les navigateurs phéniciens personnifiés dans l'Hercule tyrien. Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, l. 1, c. 1.

tagnes qui partant des environs de Rians viennent aboutir à la Durance près Pont-Royal.

A l'égard des *Salyes*, il me paraît résulter du témoignage des auteurs anciens, et surtout de celui de Strabon, qu'ils formaient eux aussi une confédération composée des divers peuples qui habitaient le long de la Méditerranée depuis Saint Maximin jusqu'aux embouchures du Rhône (1). Leur chef-lieu devait être dans le principe aux environs de Marseille qui en a retenu le nom de *Mag-Salia*, ville des Salyes, habitation salienne.

Vocontii.— De l'avis de tous les auteurs, les *Vocontii* occupaient certainement les villes de Vaison (2) et de

---

(1) *ἀπὸ Μασσαλίας τοίνυν ἀρξαμένοις καὶ προιοῦσιν ἐπὶ τὴν μεταξὺ χώραν τῶν τε Ἄλπεων καὶ τοῦ Ροδανοῦ, μέχρι μεν του Δρουεντία ποταμου Σάλυες οἰκοῦσιν ἐπὶ πεντακοσίους σταδίους. Strabon.* l. IV. c. I.

(2) *Οὐασσίων*, *Βασσιῶν*, ravin au milieu des forêts ; du grec *Βῆσσαί-ων*, *πόλις*. Ce nom ionien, qui rappelle le temple de Phigalie construit aussi dans un frais vallon au milieu des bois, semble indiquer qu'à l'époque de l'arrivée des Marseillais le culte du soleil était déjà établi à Vaison. Et, en effet, l'on a trouvé dans cette localité des inscriptions et autres objets antiques ayant rapport au culte de Bel. Quelques-uns de ces monuments paraissent remonter à une très-haute antiquité. Parmi ces derniers, je me contenterai de citer une inscription conservée au Musée Calvet d'Avignon, et paraissant se rapporter à la consécration d'un temple, NEMHTON (mot évidemment celtique), par le gaulois Segomar au dieu Bel. Cette inscription assez grossièrement gravée sur une tablette de calcaire dur a été publiée par M. de la Saussaie dans sa *Numismatique de la Gaule narbonaise*, page 163, et par M. A. Deloye. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. IV, page 312.

Die. M. Amédée Thierry dans son excellente histoire des Gaulois les range à juste titre parmi les populations d'origine ibérienne ; mais , c'est à tort qu'il leur assigne pour frontières au sud la Durance , et à l'est le pied des Alpes ; et qu'il en fait le peuple le plus considérable, ou pour mieux dire le seul considérable parmi ceux d'origine ligurienne cantonnés entre la Durance et l'Isère. Ce que je viens de dire au sujet des *Albiæci* montre assez que ceux-ci ne leur étaient inférieurs, ni par le nombre, ni par l'étendue du territoire.

Je ne m'occuperai ici que de cette fraction des *Vocontii* qui habitaient le diocèse de Vaison. De bonne heure ces *Vocontii* avaient noué avec les Grecs de Marseille, les relations les plus amicales ; et s'étaient, à ce qu'il paraît, attachés à eux par des traités qui les mettaient pour ainsi dire sous leur dépendance. De là étaient nées entre les diverses tribus qui formaient la confédération vocontienne, des divisions profondes qui en faisaient comme un peuple à part au milieu de ceux dont se composait cette nation. Outre Vaison, ils possédaient *Neomagus* que l'on place unanimément à Nyons (1).

---

(1) Ptolémée, *Geog.*, t. II. c. X. veut que *Neomagus* ait appartenu aux *Tricastins* qu'il place, contrairement au témoignage de tous les auteurs , à l'est des *Vocontii*. Ce n'est pas la seule erreur qu'il commet en ce qui nous concerne. Il dit aussi que les villes de Tarascon et de Glanon appartenaient aux *Salyes*. On trouvera plus loin les raisons qui m'ont déterminé à les donner aux *Cavares*. Mais ce qui est bien plus fort, c'est qu'il place la localité de *Fossæ Marianæ* à l'ouest du Rhône. C'en est assez pour montrer qu'il ne faut accepter les indications que donne ce géographe qu'après les avoir sérieusement contrôlées.

Leur territoire était limité à l'est par le pays des *Tricorii*, au midi par celui des *Memini* et à l'ouest par cette fraction de la nation *Cavare* occupant les diocèses de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'Orange. Bien que le diocèse de Vaison fut borné du côté de l'est par une ligne partant de Nyons et venant aboutir près du Buis, je soupçonne que les limites des *Vocontii* s'étendaient dans la vallée de l'Aigues jusque près de Remusat et qu'ils occupaient la vallée de l'Ouvèze jusqu'à sa source vers Montbrun, Mévouillon et Montauban.

Le diocèse de Sisteron possédait jadis dans le voisinage de celui de Vaison un district composé des communes de Cornillon, Saint-May, Sahune, Curnier, Montréal, les Pilles, Arpavon, Côte-Chaude, Poët-Sigillat, Montolieu, Rocheblay, Rochebrune, Sainte-Jalle, Larandol, Bellecombe, St-Sauveur, Gouvernet, Besignan, Aultane, Ubrieu, Vercoiran et la Batie-Verdun. Je présume que ce pays, qui se trouvait entièrement enclavé entre les diocèses de Die, de Gap et de Vaison, avait été distrait de ce dernier diocèse, à une époque que l'on ne peut assigner, mais sûrement bien postérieure à celle de la dislocation de l'empire romain. Et en effet, si l'on jette un coup-d'œil sur une carte géographique, l'on ne manquera pas de remarquer que les diocèses de Vaison et de Die, quoique appartenant tous deux aux *Vocontii*, se touchent à peine, au lieu que si l'on donne à ces derniers le district dont il vient d'être parlé, ainsi que cette partie du diocèse de Gap qui comprenait les communes de Montbrun, de Mevouillon et de Montauban, le territoire de cette fraction des *Vocontii* comprendra toute la vallée de l'Ouvèze et aura, conformément à une règle qui souffre peu d'exceptions, ses limites sur le sommet des montagnes.

Cavares. — C'est assez sur les *Albiæci* et les *Vocontii*; j'ai hâte de parler des *Cavares*, qui sont véritablement nos ancêtres, puisqu'ils occupaient plus des deux tiers de la superficie du département de Vaucluse. J'ai dit précédemment qu'on leur assignait les villes d'Orange, d'Avignon (1) et de Cavaillon (2); ce qui doit s'entendre non seulement de ces villes mêmes, mais encore de tout le territoire qui a formé par la suite la circonscription des divers diocèses dont elles étaient le chef-lieu.

Celui d'Avignon, qui, par son étendue, semble avoir été le siége principal de la puissance des *Cavares*,

---

(1) On a beaucoup discuté sur l'étymologie d'Avignon. M. de Fortia d'Urban, et après lui M. Amédée Thierry donnent comme racine probable le mot gaëlique *Abhainn*, eau. Ce dernier auteur va jusqu'à dire que cette ville devait son nom à la fontaine de Vaucluse, ou à sa position sur le Rhône. Je propose Ἀ'ιγνάων qui me semble indiquer plus spécialement la position d'Avignon près de son fleuve aux flots intarissables.

(2) *Cabellio*, *Cabalion*, du grec Ἀ'βέλιος, Soleil, et du phénicien *Bel*, *Belen*, *Abellio*, nom sous lequel on vénérait généralement le soleil dans la Gaule. Entre autres preuves historiques de cette dernière terminaison on peut citer cette inscription trouvée près de Comminges et rapportée par Gruter.

DEO
ABELLIO
NI
MINUCIA
JUXTA
V. S. L. M.

Ici comme à Vaison le nom de la ville paraît dériver de quelque temple fameux consacré au Soleil, soit par les indigènes, soit par les marchands phéniciens pour lesquels Cavaillon fut de bonne heure un lieu de station.

renfermait outre les communes qui forment la banlieue de l'antique cité des Papes, un certain nombre d'autres communes placées sur la rive droite du Rhône. Or, précisément Tite-Live nous apprend que lorsque Annibal arriva dans le voisinage de ce fleuve, il y trouva une nation puissante qui en occupait les deux rives. Cette nation était celle des *Cavares*. A la vérité Tite-Live donne à ce peuple le nom de *Volke* (1), et par là l'on a cru généralement qu'il entendait désigner les *Arecomikes* et les *Tectosages*. Il est au contraire certain qu'il a voulu parler des *Cavares* qui possédaient les deux bords du fleuve, depuis le rocher de Montfaucon jusqu'au dessous de la montagne des Issarts, et dont les limites à l'ouest étaient sur le sommet des Collines qui s'étendent à travers le territoire des communes de St-Victor, Tavel, Rochefort, Saze et les Angles.

Non seulement les *Cavares* possédaient les deux rives du Rhône, mais encore ils avaient en leur possession tout ce territoire dépendant autrefois du diocèse d'Avignon et formant aujourd'hui le canton de Tarascon,

---

(1) Le nom de *Volke* me semble être un nom commun correspondant aux mots *peuple, nation, agrégation d'individus*. Il a conservé cette signification dans la langue allemande. Les auteurs latins l'emploient presque toujours comme un nom propre. Quelquefois ils y joignent le nom particulier du peuple qu'ils veulent désigner. Tout me donne à croire que les Cavares ont porté ce nom de *Volke*. A l'appui de cette opinion, qui a été adoptée par le savant M. Lebas, dans son *Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France*, on peut citer l'inscription ci-après trouvée en 1841 sur le rocher d'Avignon actuellement déposée au musée Calvet.

T. CARISIVS. T. F.
PR. VOLCAR. DAT.

ceux de Châteaurenard et d'Orgon, et en partie ceux de St-Remi et d'Eyguières. Leurs limites au midi étaient sur les crêtes des Alpines qui les séparaient des *Anatilii*.

A ce sujet, il est bon d'expliquer ici, qu'à l'époque de la conquête de la Gaule par les Romains, la Durance avait son confluent entre Arles et Tarascon, et qu'elle passait alors auprès des localités de *Glanum* et d'*Ernaginum* qui me paraissent avoir été dans les temps anciens des stations de la navigation de cette rivière.

Comme ce point est le plus important de tous ceux que j'ai entrepris de discuter, à cause des conséquences que je prétends en tirer, on ne sera pas surpris que je cherche dès à présent à l'établir sur des preuves irrécusables. Peut-être aurais-je pu me contenter de dire qu'il résulte de l'état actuel des terres, et de la configuration des lieux que la Durance avait, il n'y a pas encore bien long-temps, son lit à travers les parties basses des communes de Mollegès, St-Remi, Maillane et Tarascon (1). Je veux faire quelque chose de

---

(1) Ce point en dehors de la connaissance personnelle que j'en ai, a été constaté de la manière la plus positive par M. de Villeneuve qui déclare dans sa statistique des Bouches-du-Rhône, 1° que les eaux de la Durance ont inondé pendant un certain temps le bassin de Saint Remi, où elles ont formé la crau qui est entre Orgon et Mollegès, la petite crau et le Touret qui sont trois formations des galets de la Durance dont l'identité a été bien reconnue ; 2° que les collines qui existent sur le territoire des communes de Noves et de Châteaurenard sont des prolongements de celles de Caumont et de la rive droite de la Durance dont elles ont été séparées lorsque cette rivière s'est frayé une nouvelle route pour mêler ses eaux à celles du Rhône.

plus et prouver que, non seulement cet état de choses a existé dans un temps, mais encore qu'il subsistait longtemps après l'arrivée des Romains dans la Gaule. C'est ce qui me semble résulter avec la dernière évidence de l'inscription ci-après rapportée par le docte Scaliger : (1)

M . FRONTONI . EUPOR
IIIIII . VIR . AUG . COL . JULIA
AUG . AQUIS . SEXTIS . NAVICULAR
MAR . AREL . CURAT . EJUS . CORP
PATRONO . NAUTAR . DRUENTI
CORUM . ET UTRICULARIORUM
CORP . ERNAGIENSIUM
JULIA . NICE . UXOR
CONJUGI CARISSIMO

Si un corps d'utriculaires existait à *Ernaginum*, c'était évidemment parce qu'il y avait là une grande rivière à traverser. Quelle était cette rivière ? Assurément ce ne pouvait être que la Durance ; car, au dire de tous les géographes, d'accord en cela avec les mesures données par les itinéraires, *Ernaginum* n'était point sur les bords du Rhône. Que pourrait-on demander de plus précis ? De cette double qualification donnée à M. Fronton, de patron des utriculaires d'*Ernaginum* et des bateliers de la Durance, *Nautarum druenticorum*, ne résulte-t-il pas bien clairement qu'*Ernaginum* se trouvait au temps des Romains surles bords de la Durance, et qu'il était en quelque sorte le port

(1) Papon. *Hist génér. de Prov.* t. 1, p. 39.

d'entrepôt des marchandises que l'on expédiait par cette rivière.

Mais ce n'est pas tout. Il résulte d'actes fort nombreux, qu'au onzième siècle la Durance n'avait pas abandonné son ancien lit, et qu'au moins dans les crues extraordinaires, une partie de ses eaux s'écoulait encore par le bassin de St-Remi. Il serait trop long de mentionner ici tous ceux que j'ai trouvés, je dois me borner à citer ceux qui m'ont paru les plus propres à établir la thèse que je soutiens : par une charte de l'an 1057, Geoffroy, comte de Provence, restitue à l'abbaye de St-Victor de Marseille, une terre sise au lieu de Rubian, à peu de distance des villes de Tarascon et d'Arles, et ayant pour limites, d'une part le chemin public de Tarascon à Laurade, et d'autre part la *Lone* de *Rubian*, *de alia parte Lona de Rubiano* (1). Par une autre à peu près de la même époque, diverses personnes font donation à cette même abbaye, de dix-huit salmées de terre sises auprès du port de Lubières *ad portum de Luperia* (2). Enfin par un troisième acte daté de l'an 1030, Guillaume et son frère Foulque, de la famille des vicomtes de Marseille, donnent encore à cette abbaye diverses possessions, situées dans le comté d'Arles, vers la montagne de St-Gabriel, près la rivière de la Durance, *juxta fluvium Durencie* (3).

Desuviates. — J'ai dit que l'on était généralement

---

(1) *Chart. Sti Victoris*, t. 1, p. 213.
(2) id. t. 1, p. 211.
(3) id. t. 1, p. 182.

d'accord pour donner aux *Cavares* les villes d'Avignon d'Orange et de Cavaillon, et qu'on plaçait dans leur clientelle d'autres petits peuples établis dans leur voisinage. De ce nombre étaient certainement les *Desuviates* qui, d'après Pline, habitaient le pays situé au-dessus du champ pierreux, témoin des victoires d'Hercule (1). Papon, dans son histoire de Provence, assigne à ce petit peuple le territoire qui s'étend entre Tarascon, les Baux et St-Remi. Je ne partage pas cette opinion. Je crois que les *Desuviates* ont été les premiers habitants du diocèse de Cavaillon. Le texte de Pline me parait très-concluant. Il dit expressément qu'au-dessus des *Anatilii* et au-dedans des terres *(intus)* étaient les *Cavares* et les *Desuviates*. Or, si les *Anatilii* occupaient le diocèse d'Arles, et les *Cavares* celui d'Avignon, que reste-t-il pour les *Desuviates*, si ce n'est les communes de l'ancien diocèse de Cavaillon.

Memini. — Au nord des *Desuviates*, et à l'est des *Cavares*, étaient les *Memini* qui habitaient indubitablement le territoire formant l'ancien diocèse de Carpentras.

Tricastini. — Je présume que le peuple qui habitait la ville et le diocèse d'Orange avait lui aussi un nom particulier servant à le distinguer des autres fractions de la confédération *Cavare*. Pline, qui nous a été si utile, se borne à dire qu'Orange était, à l'époque où il écrivait, une colonie des vétérans de la seconde lé-

---

(1) *Maritima Avatioorum, superque campi lapidei, Herculis prœliorum memoria, regio Anatiliorum; et intus Desuviatum, Cavarumque.* Pline, l. III. c. 5.

gion (1) et par suite il s'est dispensé de nous faire connaître le nom des anciens habitants de cette ville.

Entre ceux-ci et les *Segalauni* étaient les *Tricastini* auxquels il faut assigner le terres qui formaient autrefois le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ils avaient pour limites, à l'ouest le Rhône qui les séparait des *Helvii*, au nord une ligne inclinée partant du Jabron, près du village de Puygiron, et venant aboutir au Rhône dans le voisinage de Châteauneuf-du-Rhône, à l'est le pays des *Vocontii*, et au midi une ligne presque droite partant de l'embouchure du Lez, et allant aboutir à l'Aigues en face du lieu de St-Roman-de-Malegarde. Leur ville principale était *Aëria* remplacée dans la suite par *Augusta Tricastinorum*.

On a soutenu que les *Tricastini* n'avaient pas toujours été renfermés dans les limites que je viens d'indiquer. Le savant M. Letronne, dont l'opinion est si considérable dans ces matières, prétend qu'au temps de l'expédition d'Annibal, le territoire des *Tricastini* s'étendait jusqu'à l'Isère et veut même qu'ils aient dominé les *Segalauni*. (2). M. de Walckenaer, à son tour, soutient dans sa géographie ancienne des Gaules, que les *Tricastini* occupaient à cette époque les environs d'Aoust, canton de Crest, dans l'ancien diocèse de Die, Drôme (3). Malgré la légitime autorité des noms que je viens de citer, je ne puis contre toute vraisemblance admettre une pareille hypothèse. J'ai le ferme espoir de faire voir, dans la suite de ce mémoire, com-

---

(1) *Arausio, colonia secundanorum.* Pline, l. III. c. 5.

(2) *Journal des sav.* Janv. 1819.

(3) Walckenaer : *Géog. anc. des Gaul.*, t. I, p. 59-137.

ment ils sont tombés l'un et l'autre dans cette grave erreur. Pour le moment, je dois me contenter de dire que là où je trouve le diocèse, là je vois les limites de la circonscription romaine connue sous le nom de Cité, *Civitas*, et par suite celles des peuples anciens qui habitaient cette cité avant la conquête de la Gaule (1). Donc, il me suffit de savoir qu'Aoust faisait jadis partie du diocèse de Die, pour être convaincu que cette dernière ville dépendait du territoire des *Vocontii* et non point de celui des *Tricastini*.

On sait, et je n'ai pas besoin d'insister là dessus, que ce fut un des principes de la politique des Romains, de respecter les mœurs et les usages des peuples qui leur furent soumis. Ceux qui occupaient notre contrée, dociles aux conseils des Marseillais, et fidèles aux traditions de leurs pères, accueillirent les conquérants de la Gaule comme d'anciens alliés. On se garda bien de rien faire qui fut de nature à changer leurs relations et leurs habitudes. Les circonscriptions qu'ils avaient adoptées furent maintenues dans leur intégrité. Elles formèrent après la conquête sous le nom de Cités, des districts dont les limites se sont conservées jusqu'à nos jours dans celles de nos anciens diocèses. Il s'en suit que

---

(1) Strabon me fournit un argument très-décisif à l'appul de cette thèse, quand il dit 1° que de Tarascon aux frontières des Voconces la distance est de 63 milles; 2° que les Salyes occupaient entre le Rhône et les Alpes une espace de 500 stades. Ces chiffres qui correspondent avec une exactitude parfaite l'un à l'extrémité orientale de l'ancien diocèse d'Aix, l'autre aux limites de l'ancien diocèse de Sisteron, ont une signification dont l'importance n'échappera à personne.

par l'étendue de ces derniers, l'on a non seulement une notion exacte de l'état des peuples qui occupaient le département de Vaucluse au moment de la conquête, mais encore le moyen de se rendre compte de la manière dont avait eu lieu leur premier établissement sur ce même sol. Et en effet, si l'on examine avec quelque attention les divisions territoriales que je viens d'indiquer, l'on remarquera que chacun des peuples dont j'ai parlé, occupe ordinairement tout ou partie d'une vallée, ayant pour limite le sommet des collines et des montagnes ; ce qui est en tout point conforme à l'esprit qui dut présider au partage des terres dans ces temps reculés, où l'on laissa probablement dans l'indivision tout ce qui était impropre à la culture.

Quelques-uns parmi les modernes ont mentionné et mis au nombre des peuples qui ont habité le sol vauclusien les *Vordenses* et les *Caudellenses*, dont l'existence leur paraît suffisamment démontrée par les deux inscriptions suivantes, l'une trouvée dans le dernier siècle à Cadenet, l'autre existant encore aujourd'hui dans la crypte de l'église d'Apt :

DEXIVAE . ET . CAVDEL
LENSIBVS . C. HELVIVS
PRIMVS . SEDILIA . V . S . L . M

C. ALLIO . C . F
VOLT . CELERI
IIII . VIR . FLAM
AVGVR . COL . I
APTA . EX . V. DEC
VORDENSES
PAGANI
PATRONO

Je suis loin assurément de contester l'ancienneté et l'authenticité de ces inscriptions ; mais dans mon opinion elles désignent seulement les habitants de deux *Pagi,* existant à l'époque romaine, l'un à Gordes, l'autre à Cadenet ; le premier dans les limites que j'ai assignées aux *Desuviates*, le second dans celles des *Albiæci.* C'est au surplus ce que l'on peut et doit inférer de la seconde de ces deux inscriptions, dans laquelle les habitants du lieu de Gordes se donnent eux-mêmes le titre de *Pagani.*

C'est donc à tort que le docte Calvet, et après lui Papon, dans son *histoire de Provence*, et M. Courtet, dans son *dictionnaire des communes du département de Vaucluse*, ont fait figurer les *Vordenses* et les *Caudellenses* parmi les anciens peuples de la Provence. Je crois avoir restitué à ces inscriptions leur véritable signification, en y voyant des noms de localités et non ceux de peuples indépendants. Quelle apparence que d'aussi petites peuplades eussent conservé leur autonomie long-temps après la conquête romaine ? cela n'a pas la moindre vraisemblance. Toutefois les deux inscriptions dont il s'agit sont intéressantes en ce qu'elles nous apprennent qu'il existait, dès le premier ou le second siècle de notre ère, une certaine population agglomérée dans ces localités.

II.

Après avoir, ainsi que je viens de le faire, fixé la position et les limites des peuples qui occupaient le sol vauclusien, avant l'arrivée des Romains dans la Gaule, il me reste à indiquer la situation de leurs villes. Parmi celles qui sont citées par les anciens géographes, il en est

deux qui ont eu le privilége d'exercer la sagacité des érudits. Ce sont *Vindalium* et *Aëria*. Je me propose d'examiner ici les opinions qui ont été émises sur l'emplacement probable de ces deux villes, et de dire à mon tour mon sentiment sur ce difficile problème de géographie ancienne.

A prendre à la lettre le passage de Strabon où il est question de *Vindalium* ou de *Oundalon*, comme il l'appelle, cette ville devrait être placée au confluent de la Sorgue et du Rhône. Τρίτος δὲ Σούλγας, dit ce célèbre géographe, ὁ κατὰ Οὐνδαλον πόλιν μισγόμενος τῷ Ροδανῷ, ὅπου Γναῖος Αἰνοβαρβος μεγάλῃ μάχῃ πολλας ἐτρίψατο Κελτῶν μυριάδας (1). Mais il n'a pas été bien difficile à ceux qui ont visité cette localité de reconnaître qu'il n'y a jamais eu de ville en cet endroit. Aussi la plupart de ceux qui ont écrit sur cette matière, ont reconnu qu'il fallait placer *Vindalium* à une certaine distance de l'embouchure du Rhône. Quelle était cette distance ? c'est ici que les opinions varient.

Suivant d'Anville, qui est suivi en cette occasion par Papon (2) et par M. Courtet (3), il faudrait placer *Vindalium* à Védènes. Pourquoi a-t-on adopté cette localité de préférence à une autre ? Y a-t-on trouvé quelques restes d'anciens monuments? Quelques vestiges qui puissent autoriser cette conjecture ? Non. En plaçant *Vindalium* à Védènes l'on n'a été guidé que par une certaine ressemblance de nom qui ne me parait pas fort con-

---

(1) Strabon, l. IV, c. 1, n° 11.

(2) Papon, *Hist gén. de Prov.* t. I, p. 103.

(3) Courtet. *Dict des Comm. de Vaucl.* art. Vedènes, p. 358.

cluante, et l'on ne donne pas d'autre raison à l'appui de cette hypothèse, sinon, que cette commune est à une très-faible distance du confluent de la Sorgue et du Rhône.

D'autres ont placé *Vindalium* à Bédarrides (1), à Sorgues et même à Caderousse (2), mais sans qu'il ait été donné à l'appui de ces diverses opinions qui s'excluent réciproquement les unes les autres des preuves qui vaillent la peine d'être discutées.

Après un examen très-approfondi de la question dont je m'occupe en ce moment, j'ai fini par rester convaincu que *Vindalium* et *Carpentoracte* étaient une seule et même ville, ou pour parler plus exactement que *Oundalion* ou *Oundasion* était le nom que les Grecs de *Massalie* avaient donné à *Carpentoracte*. A l'appui de ce que j'avance je dois d'abord faire observer que les expressions dont se sert Strabon n'excluent pas la possibilité que la ville dont il parle, fut placée à une certaine distance du lieu où la Sorgue mêle ses eaux à celles du Rhône : « ὁ κατὰ Οὐνδαλον πόλιν μισγόμενος τῷ Ροδανῷ. »

Les Grecs de *Massalie* avaient eu, bien avant l'époque de la conquête de la Gaule par les Romains, des relations très-suivies avec nos ancêtres. Ce sont eux qui leur avaient donné les premiers errements de la civilisation; et c'est d'eux, comme on l'a déjà remarqué, que provenait la terminaison euphonique *ion* que l'on retrouve dans le

---

(1) Fortia d'Urban, *Antiquités du dép. de Vaucl.* 1re partie. p. 48 et suiv.

(2) Le P. Monet, *Gallia antiqua.*

nom de toutes nos anciennes villes : *Cabalion*, *Aouenion*, *Arausion*, *Vasion*, *Acousion* et enfin *Oundasion*.

On objectera peut-être que Carpentras est trop éloigné du lieu où la Sorgue se jette dans le Rhône, pour que l'on puisse dire que Strabon ait voulu désigner cette ville dans le passage dont il s'agit. A cela je réponds, que l'on n'a pas de peine à s'apercevoir à la manière dont il parle de nos contrées, qu'il n'avait sur l'état physique et sur la position des villes de la Gaule que des connaissances assez incomplètes. Ainsi il affirme qu'entre l'Isère et la Durance, il n'y a que trois rivières, savoir : la Sorgue et deux autres dont il ne donne pas les noms, mais qui venaient, dit-il, se réunir auprès de la ville des *Cavares* (sans doute l'Aigues et l'Ouvèze), tandis qu'il est certain qu'il y en a plusieurs autres, telles que le Lez, le Roubion, et enfin la Drôme qui à cause de son importance semblait ne pas devoir être oubliée dans cette nomenclature.

D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que dans cette partie de son ouvrage, il s'occupe spécialement des rivières qui existent dans notre contrée, et qu'il n'y parle de *Oundalon* que d'une façon incidente. Ne pourrait-on pas ajouter que la préposition κατὰ dont il se sert, ne parait pas devoir être prise dans un sens exclusif d'une localité qui n'est éloignée du confluent de la Sorgue et du Rhône que d'environ vingt kilomètres (1) ? Donc, on peut dire, nonobstant le texte de

---

(1) M. Amédée Thierry dans son *Hist. des Gaulois*, l. IV. c. II. note 3, opine pour Venasque qui est à environ trente kilométres du lieu indiqué.

Strabon, que *Vindalion* ou *Oundasion* (1) était le nom que les Grecs de Messalie avaient substitué à celui de *Carpentoracte* auquel ils n'avaient pu s'habituer.

Il importe à présent de justifier cette hypothèse ; c'est ce que je vais essayer de faire en quelques mots. Dans la notice des Gaules dressée vers la fin du cinquième siècle on lit : *Civitas Carpentoractensis nunc Vindausica* (2). Cette indication n'est-elle pas un trait de lumière ? Est-il possible de ne pas reconnaître dans la *Civitas Vindausica* du cinquième siècle une ville portant encore à cette époque ou ayant porté précédemment le nom de *Vindasion* ? De même que l'on reconnaît *Arausion* dans *civitas Arausica*, *Avenion* dans *civitas Avennica*, et enfin *Cabellion* dans *civitas Cabellica*, de même il faut bien retrouver *Vindasion* dans *civitas Vindausica*. Inutile d'insister plus long-temps là dessus, comme aussi de chercher à établir l'identité du *Vin-*

---

(1) Οὐνδάσιον me paraît dériver du grec Οὖη Δασυς, lieu boisé couvert de broussailles. Carpentras ne fut pas la seule ville qui échangea son nom celtique contre un autre d'origine ionienne. Ceux que portaient les villes de Cavaillon et de Vaison avant l'arrivée des massaliotes avaient fait place à d'autres tirés de ce même idiome. Enfin, M. Amédée Thierry nous apprend qu'Arles en remplacement de son antique nom d'Arleih reçut celui de Thèliné, tiré du mot grec Θηλὴ, mamelle. A. Thierry. *Hist. des Gaulois*. l. IV. c. I. D'où sans doute le nom d'*Anatilii* donné aux habitants d'Arles et venant si, je ne me trompe, d' Ἀνα-θηλὴ., reine de la fécondité.

(2) On trouve le plus souvent la leçon *Vindausca* et quelquefois *Vinclausca* qui ne sont que des modifications de la forme primitive *Vindausica* ou *Vindalica*.

Ad. de Valois. *Notitia Galliarum*, p 609.

dasion de la notice des Gaules, du *Vindalium* de Tite-Live et du *Oundalon* de Strabon.

Jusqu'à présent l'on a cru que *Vindausica* ou plutôt *Vindausca*, qui est la forme sous laquelle ce nom de lieu se trouve le plus souvent dans les chartes et les manuscrits, était une ville autre que Carpentras ; et l'on s'est imaginé généralement que par là on avait voulu désigner la localité de Venasque. Il en est même qui, trouvant les évêques de Carpèntras qualifiés, dans les souscriptions des conciles et dans quelques anciens actes du titre d'épiscopus *Vendascensis*, sont allés jusqu'à dire que Carpentras et Venasque avaient été simultanément le siége d'un évêché, ou du moins que les évêques de Carpentras avaient pendant un certain temps siégé à Venasque (1).

Ce n'est ici ni le lieu ni le moment de discuter ces diverses opinions. Ce qu'il importe d'établir c'est que, ni le terme de *Vindausica*, ni ceux de *Vindasca* ou de *Vindausca*, pas plus que ceux de *Vendascensis* ou *Vindauscensis*, ne s'appliquent au lieu de Venasque qui, bien loin d'avoir jamais été la capitale du comté Venaissin, n'a été pendant tout le cours du moyen âge, comme de nos jours, qu'un endroit très secondaire. Pour démontrer la vérité de ce que j'avance, je pourrais produire une foule d'actes et de documents, je dois me borner à citer un diplôme de l'an 863 par

---

(1) Au sujet de l'Évêché de Venasque l'on peut voir 1° les dissertations insérées dans le journal de Trevoux (avril 1724, nov. 1742, art. 80, déc. 1743, art. 90 et janvier 1743, art. 2) ; 2° l'*Hist. eccles. du Comté Vénaissin et de la ville d'Avignon*, p. 314-340. Bibl. de Carp., Mss ; et 3° enfin le mémoire de M. J. Courtet, dans la *Revue Archéol.* 1845, p. 721.

lequel Charles, roi de Provence fait donation à l'église de Carpentras de divers biens situés dans le voisinage du château de Venasque. On lit dans cet acte : *Quia Gerardus illustris comes nostris detulit obtutibus per Joannem venerabilem Vendacensem epicopum quod quasdam res nostras ex fisco sibi in beneficio pertinentes, ecclesiæ suæ sedis sanctæ dei genitricis Mariæ et eidem episcopo conferre debuissemus.... Igitur nos concedimus in civitate Carpentoractensi ecclesiam sancti Antonii..... et in valle Nabrone juxta castrum Venascha, ecclesiam sancti Petri cum suo prioratu.*

On voit que le rédacteur de ce diplôme, tout en donnant à l'évêque de Carpentras la qualification d'épiscopus *Vendacensis*, désigne le lieu de Venasque sous le nom de *Venascha* et non point sous celui de *Vendasca* ou de *Vendausca*. Or, c'est précisément ce qui a lieu dans tous les actes un peu anciens; d'où, il est bien permis de conclure que ces locutions ne sont qu'une modification de celles de *Vindasica* ou *Vindausica* dans lesquelles j'ai retrouvé celle de *Oundasion*.

Après avoir démontré que l'opinion que je viens d'émettre se concilie sans difficulté avec le texte de Strabon, et qu'elle s'appuie sur des documents qui la rendent très-plausible, il me reste à établir que ceux de Tite-Live et de Florus ne lui sont pas contraires. Cette tâche est facile. L'abréviateur de Tite-Live dit: *Cneius Domitius proconsul contra Allobroges ad oppidum Vindalium multum feliciter pugnavit.* Assurément personne ne voudra me condredire, si j'affirme que je ne vois dans ce texte aucun indice de la position de la ville dont il s'agit. Il y est question d'un grand succès remporté par le proonsul Ænobarbus sur les *Allobroges*, dans le voisinage d'une ville, ou plutôt d'un *oppidum* que l'on

désigne sous le nom de *Vindalium*. Cependant, il convient de s'arrêter un instant sur les expressions dont se sert l'historien latin. Il dit que le combat eut lieu auprès d'un *oppidum*, c'est-à-dire d'un lieu naturellement fort ; ce qui ne peut évidemment convenir à l'endroit où la Sorgue se jette dans le Rhône.

Quand à Florus, il se borne à dire que la rivière vindélique, *Vindelicus amnis*, fut l'un des témoins des victoires remportées par les Romains sur les habitants de la Gaule : ce qui peut s'entendre, si l'on veut, de la Sorgue qui n'est éloignée de Carpentras que d'environ huit kilomètres, ou de l'Auzon qui est un de ses affluents. Il est probable que les deux armées ennemies se rencontrèrent sur les garrigues qui existent encore de nos jours entre Carpentras, Pernes et Monteux, et même dans la plaine au couchant de cette dernière commune ; et c'est ainsi que l'on a pu dire que la bataille s'était donnée auprès de l'*oppidum* de *Vindalium* et que la rivière vindelique en avait été témoin.

Peut-être pourrait-on ajouter, comme dernier argument, que Florus parle de tours en pierres élevées par le proconsul Domitius Ænobarbus, sur les lieux mêmes où il avait combattu, et sur lesquelles furent placés des trophées composés avec les armes des vaincus (1). Or, l'on voit encore aujourd'hui à Carpentras un arc triomphal qui semble avoir été élevé pour conserver le souvenir de la victoire remportée par Domitius Ænobarbus sur les Allobroges. En effet, sur les deux faces latérales

---

(1) *Saxeas erexere turres et desuper exornata armis hostilibus trophæa fixere. Flor.* l. III. c II.

de ce monument se trouve sculpté, entre deux captifs les mains liées derrière le dos, un grand trophée supporté par un énorme pieu, et composé d'armes de toute espèce, enfin pareil en tous points à ceux que décrit l'historien que je viens de citer. Je suis loin de prétendre que cet arc soit le monument dont parle Florus. Des juges fort compétens affirment qu'il est de beaucoup postérieur à l'époque où se sont passés les évènements dont il s'agit. Mais, il semble bien permis de voir dans les bas-reliefs dont il est orné, un souvenir, ou pour mieux dire, une reproduction des trophées plus anciens élevés par Domitius Ænobarbus lui-même, sur le champ de bataille où il avait été victorieux.

Je crois que ce que je viens de dire est suffisant pour justifier l'opinion que j'ai adoptée au sujet de *Vindalium* Je passe immédiatement à *Aëria*.

Parmi les auteurs anciens, Strabon, Pline et Étienne de Bysance sont les seuls qui aient parlé de cette ville. Comme d'ordinaire, les notions qu'ils donnent sur son importance et sa situation sont fort incomplètes. Pline se borne à dire qu'Aeria était au nombre des villes qui jouissaient du droit de *Latium*.

Etienne de Bysance, sans être beaucoup plus explicite, ce qui ne peut ni ne doit nous surprendre, attendu que nous ne possédons qu'un abrégé de son ouvrage, a soin cependant de nous dire qu'*Aeria* était une ville celtique (1) ; et par là, si je ne me trompe, il entend nous apprendre qu'elle n'était point au nom

---

(1) Ἐστὶ καὶ κελτικὴ πόλις Ἀεία, ὡς Ἀπολλόδωρος ἐν χρονικῶν τετάρτῳ. *Steph. Byz p.* 25. *Amstel.* 1678.

bre de celles qui avaient été fondées par les Marseillais ou qui en étaient devenues tributaires. Cette intention me parait d'autant plus évidente, qu'il nous dit quelque autre part qu'*Avignon, Orange* et *Cavaillon* étaient sous la dépendance de ces derniers, ou pour me servir de ses expressions, étaient des villes des Marseillais (1). L'on a vu parce que j'ai déjà dit relativement à *Oundasion* et *Vaison* que ces deux villes avaient elles aussi subi l'influence de Marseille et se trouvaient placées sous son patronage (2). Donc, lors qu'Étienne de Bysance affirme qu'*Aeria* était une ville celtique, cela veut dire que le pays dans lequel elle se trouvait était en dehors de la sphère d'action des Marseillais. Partant, on peut tenir pour certain qu'*Aeria* n'était point dans cette partie du département de Vaucluse, qui dépendait des anciens diocèses d'Avignon, de Cavaillon, de Carpentras, d'Orange et de Vaison, c'est plus au nord qu'il faut la chercher dans le pays des *Tricastini*, où dans celui des *Voconces* indépendants, c'est-à-dire dans les anciens diocèses de Die ou de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Des trois auteurs que j'ai cités, Strabon est celui qui parle le plus longuement d'*Aeria*. Après avoir décrit le

---

(1) Καβιλλίων πόλις Μασσαλίας. *Artemidor. Géog.* l. I. ap, Steph. Byz. — Ἀουσιίων πόλις Μασσαλίας, πρὸς τῷ Ροδανῷ. Steph. Byz.

(2) Les nombreux débris d'antiquité découverts à Vaison et dans les environs de cette ville sont d'un tout autre style que ceux trouvés dans les autres parties du *Vocontium*. Ils forment, dit M. Long (*Recherches sur les Antiquités romaines du pays des Vocontiens*), un contraste frappant avec les objets antiques que l'on rencontre à Die, à Luc et à la Batie-Monsaléon.

pays placé entre la Durance et l'Isère, il dit : « au milieu sont les villes d'*Aouenion*, d'*Arausion* et d'*Aeria*. Cette dernière ainsi nommée avec raison selon Artemidore, parce qu'elle est placée dans un lieu très-élevé. » Il ajoute aussitôt après : « Toute cette contrée est en plaine, et bonne pour les pâturages, sauf que d'*Aeria* à *Dourion*, le passage est étroit et à travers des hauteurs couvertes de forêts. » (1).

Il est assurément difficile de trouver dans ce texte des indications suffisantes pour établir la position d'*Aeria*. La seule chose qui semble en résulter avec quelque certitude, c'est que cette ville se trouvait placée au nord de celle d'Orange, c'est-à-dire dans le pays habité par les *Tricastini*, et par les *Voconces* indépendants. De là, il m'a paru assez naturel de conclure qu'*Aeria* était, avant l'époque de la conquête romaine, la ville principale des *Tricastini*. Aussi, si je ne l'avais pas trouvée mentionnée par Pline à côté d'*Augusta-Tricastinorum*, je n'aurais pas hésité à la placer à Saint-Paul-Trois-Châteaux. A défaut, je ne vois pas de position qui puisse mieux convenir que *Barri* dans les environs de Bollène.

Cette localité est sur une montagne assez élevée, on y a trouvé et on y trouve encore chaque jour des mosaïques, des cippes, des tombeaux, des lampes sépulcrales, des tuiles romaines, des médailles, des sta-

---

(1) Εἰσὶ δὲ ἐν τῷ μεταξὺ πόλεις καὶ Αὐενιὼν, καὶ Ἀραυσίων, καὶ Αερία, τῷ ὄντι, φησὶν Ἀρτεμείδωρος Ἀερία διὰ τὸ ἐφ' ὕψους ἱδρῦσθαι μεγάλου. ἡ μὲν οὖν ἄλλη πᾶσά ἐστι πεδιὰς καὶ εὔβοτος, ἡ δ' ἐκ τῆς Ἀερίας εἰς τὴν Δουρίωνα ὑπερβίσεις ἔχει στενὰς καὶ ὑλώδεις. Strab. l IV. c. I. n° 11.

tuettes et une foule d'autres objets antiques (1). Tous ces débris, dont plusieurs remontent à la plus haute antiquité, annoncent qu'une ville assez importante a existé en cet endroit. Quelle était cette ville ? Ce ne peut être qu'*Aeria* qui, se trouvant placée sur la limite du pays soumis à l'influence des Marseillais, et ayant conservé vis-à-vis de ces derniers, son antique indépendance, dut éprouver le premier effort des armes romaines, et subir à cette époque une destruction presque irréparable.

L'établissement, sous Jules César ou sous Auguste, d'une colonie au centre même du pays des *Tricastini*, porta à *Aeria* un coup dont il lui fut impossible de se relever. Depuis il n'est plus fait mention de cette ville, soit que ses habitants se fussent dispersés ou eussent été exterminés, soit qu'ils l'eussent volontairement quittée, pour venir s'établir dans la nouvelle cité d'*Augusta-Tricastinorum*.

M. Jules Courtet, dans son *Dictionnaire géographique des communes du département de Vaucluse*, voit dans *Barri* l'antique *Senomagus* dont il est parlé dans les itinéraires. Mais, en cela, je crois qu'il se trompe ; car *Senomagus* doit être placé à Saint-Pierre-de-Senos, et non point à *Barri*, où n'aboutissait point la voie romaine. Il se trompe bien plus encore, quand il affirme que la ville actuelle de Sault est sur l'empla-

---

(1) On rencontre pêle-mêle à Barri, dit M. J. Courtet, les médailles gauloises, massaliotes, du Haut et du Bas Empire, celles de Nîmes, de Cavaillon, d'Aeria les Consulaires, etc. J. Courtet. *Dict. des comm. du dép. de Vaucl.* p. 96.

cement d'*Aeria*. Le texte de Strabon, tout vague qu'il est, n'a pu lui servir à justifier cette hypothèse qu'au moyen de la correction qu'il fait subir au mot *Douriona* converti par lui en *Lueriona*. Il me parait bien difficile d'admettre sans difficulté une pareille modification.

La situation de *Barri* correspond, au contraire, sous tous les rapports à la description que fait Strabon de la contrée dans laquelle se trouvent les villes d'Avignon, d'Orange et d'*Aeria*. Depuis l'endroit où *Barri* est situé, jusqu'à la Durance, le pays est effectivement découvert, fertile et très-propre au pâturage. Mais, depuis ce même lieu jusqu'aux montagnes de Donzère désignées probablement par le mot *Douriona*, le passage est étroit, et à travers des hauteurs couvertes de forêts. Il en était ainsi, surtout à cette époqne reculée, alors que le territoire de Lapalud était en grande partie couvert d'étangs et de marais.

III.

Pour compléter les notions que j'ai déjà données sur l'état ancien de cette partie de la Gaule formant actuellement la circonscription du département de Vaucluse, et éclairer, autant qu'il est possible, la question si importante de l'origine des peuples qui ont occupé ce beau pays, dès le commencement; il me parait nécessaire de vérifier ce que les historiens anciens nous apprennent relativement au passage d'Annibal à travers cette même contrée. Quoique ce sujet ait été traité par des écrivains

très-érudits (1), l'on est loin d'être d'accord sur le lieu où ce grand homme de guerre effectua la traversée du Rhône, et sur la route qu'il suivit en se dirigeant vers les Alpes.

Aucune des hypothèses présentées par les savants n'ayant pu donner la solution des contradictions qui semblent exister entre les historiens qui nous ont transmis le récit de cet événement, j'ai dû examiner, à mon tour, si les textes de Polybe et de Tite-Live étaient, quant à ce, réellement inconciliables, et si l'incompatibilité que l'on croit trouver dans le récit de l'un et de l'autre n'était pas le résultat de quelque malentendu. J'ai l'espoir de démontrer bientôt que ces prétendues contradictions n'existent pas, et d'établir d'une manière certaine et indubitable que les fausses inductions auxquelles on s'est livré proviennent des corrections que l'on a faites mal à propos aux textes des auteurs que je viens de nommer, et surtout de l'ignorance dans laquelle on était de ce point capital, déjà indiqué précédemment, à savoir : qu'à l'époque de l'expédition d'Annibal, la Durance prenait son cours au midi des collines de Noves et de Château-Renard, et venait mêler ses eaux à celles du Rhône dans le voisinage de la ville de Tarascon.

Le premier point à noter, c'est que l'endroit où se trouvait Annibal, lorsqu'il franchit le Rhône, était à peu près à quatre journées de marche du lieu où la flotte

---

(1) Folard, *Commentaires sur Polybe*. tome II. p. 44. Cambis Velleron, *Annales de la ville d'Avignon*, t. I. Mss Bibl. d'Avig. fonds Requien. Fortia d'Urban, *Antiquit. du dép. de Vaucl*, 1re partie. Letronne, *Dissert. Journ. des savants*. Janv. 1819.

romaine avait abordé (1). Ce qui est non moins certain, c'est qu'après quatre autres journées de marche, l'armée carthaginoise arriva dans une localité appelée l'Ile par Polybe et par Tite-Live. Or, si l'on démontre, comme j'espère pouvoir le faire bientôt, que cette localité n'était autre que la magnifique plaine qui est au midi de Montélimart, entre cette ville et la montagne de Donzère, il faudra nécessairement en conclure qu'Annibal, au moment il où atteignit les bords du Rhône, se trouvait à une égale distance de cette plaine et de la mer, c'est-à-dire dans les environs d'Avignon.

Cette conjecture étant admise, il ne reste plus qu'à rechercher aux alentours de cette ville les lieux qui ont pu être les témoins de cet événement mémorable. A vrai dire, je n'en vois pas de plus propices que ceux qui s'étendent, d'une part, entre Aramon et la montagne des Issarts, et d'autre part, entre Barbentane et l'embouchure actuelle de la Durance. Plusieurs raisons ont dû engager Annibal à suivre cette route. Je les déduirai toutes dans la suite; pour le moment, je dois me borner à dire que la principale préoccupation d'Annibal, après son entrée sur les terres de la Gaule, dut être d'opérer le passage du Rhône. Il n'ignorait pas que les Romains, aidés des Marseillais, leurs alliés naturels dans cette guerre, mettraient tout en œuvre pour faire échouer son entreprise. Il était donc fort important pour lui d'arriver le plus tôt possible sur les bords du Rhône, et de le franchir avant

---

(1) Ἀννίβας δὲ, προσμείξας τοῖς περὶ τὸν ποταμὸν τόποις, εὐθέως ἐνεχείρει ποιεῖσθαι τὴν διάβασιν κατὰ τὴν ἁπλῆν ῥύσιν, σχεδὸν ἡμερῶν τεττάρων ὁδὸν ἀπέχων στρατοπεδῶ τῆς θαλάττης. *Polyb. l.* III. *c.* 42.

que les uns et les autres ne fussent en mesure de s'y opposer d'une manière efficace.

Parvenu dans les environs de Nîmes, il dut marcher directement vers le fleuve en prenant son chemin par Montfrin et Aramon, où il put être rendu en une seule journée, au lieu qu'il lui en aurait fallu au moins deux pour se transporter à Roquemaure. Outre que cette route était moins longue, elle présentait de bien moindres difficultés. En effet, entre la vallée du Gard et Roquemaure, le pays est couvert de montagnes, alors hérissées de broussailles et de forêts, et par où une armée nombreuse n'aurait pu se frayer un passage qu'avec une peine infinie. Quelle apparence qu'un général aussi expérimenté qu'Annibal se fût engagé dans une contrée si abrupte et occupée en entier par des peuplades qui lui étaient hostiles! Il ne l'eût fait assurément qu'afin d'éviter le passage de la Durance; mais nous avons vu que cet obstacle n'existait pas, puisqu'à cette époque cette rivière coulait près de Saint-Remi, et se jetait dans le Rhône entre Arles et Tarascon.

Il est donc raisonnable de penser, que pour venir sur les bords du Rhône, l'armée carthaginoise suivit la route qui existait déjà entre le Rhône et les Pyrénées. Créée bien avant cette époque par les Phéniciens, et soigneusement réparée et entretenue par les Marseillais, elle lui offrait toute facilité pour le transport de son bagage et de ses approvisionnements (1). A la vérité, elle

(1) Polybe a pris soin de nous instruire que l'armée carthaginoise suivit cette route pour passer d'Espagne en Italie. Il le dit, sinon en termes exprès, au moins d'une façon implicite. Polyb. l. III. c. 39.

franchissait le Rhône à Tarascon ; mais il n'y aurait rien d'étonnant qu'à l'époque dont il s'agit le passage du fleuve se fit à Aramon. On peut aussi supposer qu'Annibal se détourna un peu de la route ordinaire, soit parce que les positions de Beaucaire et de Tarascon étaient au pouvoir des Marseillais, soit afin de s'éloigner davantage du rivage de la mer, et par conséquent de l'endroit où se trouvait campée l'armée romaine.

A l'approche de l'armée d'Annibal, les Cavares désignés par Tite-Live sous le nom générique de *Volkes* (1), qui occupaient, ainsi que nous avons eu l'occasion de le remarquer précédemment, les deux rives du Rhône, cédant aux pressantes sollicitations des Marseillais, qui semblent, dans cette affaire, avoir eu une très-grande influence sur leur détermination (2), appelèrent sur la rive gauche du fleuve ceux d'entre eux qui se trouvaient sur l'autre bord, et firent leurs préparatifs pour

---

(1) C'est par erreur que M Amédée Thierry dit qu'à l'approche des troupes puniques, les deux nations dont se composait le peuple volke (*Tectosages et Arecomikes*) s'étaient retirées au-delà du fleuve et avaient laissé leur pays presque désert. Tite-Live dit expressément qu'Annibal se concilia par des présents l'amitié des autres habitants des bords du fleuve et de ceux-là même dont il occupait le territoire. *Ceteros accolas flaminis Annibal et eorum ipsorum quorum sedes tenuerat, simul pellicit donis.* Ce qui ne peut s'entendre que des *Arécomikes* ou des *Ucetii* qui occupaient le littoral inférieur du fleuve et sur le territoire desquels il se trouvait précisément à Aramon.

(2) συστήσας μετ' αὐτῶν καθηγεμόνας ἅμα καὶ συναγωνιστὰς Κελτοὺς, οἱ παρα τοῖς Μασσαλιώταις ἐτύγχανον μισθοφοροῦντες. Polyb. l. III. c 41.

lui disputer le passage. On sait par quel stratagème Annibal parvint à déjouer leurs efforts. Ayant appris par les Gaulois qu'il avait avec lui, qu'à deux cents stades en amont, ou soit à environ trente-sept kilomètres du lieu où il se trouvait, le Rhône, entrecoupé d'îles, et perdant de sa profondeur et de sa rapidité, pouvait être traversé avec moins de danger, il envoya Hannon, fils de Bomilcar, avec une partie de son armée effectuer le passage en cet endroit. Or, en admettant que l'armée carthaginoise fut campée dans la plaine qui est entre Aramon et la montagne des Issarts, l'on voit que le détachement mis sous les ordres d'Hannon a dû franchir le Rhône entre Roquemaure et le rocher de Montfaucon, où se trouve l'île de Miemart, alors beaucoup plus considérable qu'à présent.

Je sais que l'on peut m'objecter, que de Barbentane à la mer il n'y a pas tout-à-fait les quatre journées de marche dont parle Polybe. D'abord, je commence par faire remarquer que ce célèbre historien s'exprime dans des termes qui semblent indiquer qu'il n'avait qu'une connaissance imparfaite de la distance qui existait d'un lieu à l'autre. Il dit d'une manière vague qu'Annibal était à *environ* quatre journées de marche de l'endroit où les Romains avaient établi leur campement sur le bord de la mer. S'il eût été mieux renseigné, il n'aurait, certes, pas manqué de nous faire connaître cette distance en stades, ainsi qu'il le fait quelques lignes plus bas, lorsqu'il parle de l'expédition d'Hannon. Or, de la plaine de Barbentane jusqu'à la plage de Foz, lieu présumé du débarquement de la flotte romaine, il y a plus de trois journées de marche, s'il n'y en a pas quatre. Au surplus, Polybe lui-même nous apprend que les Romains ne mirent que trois jours pour arriver jusqu'aux lieux où les

Carthaginois avaient campé après, avoir traversé le fleuve (1) : preuve évidente que ces lieux n'étaient pas tout-à-fait à quatre journées de marche de l'endroit où eux-mêmes avaient débarqué.

L'on trouve, d'ailleurs, d'autres indices qui prouvent qu'Annibal effectua la traversée du Rhône près de Barbentane. Là, ainsi que Polybe nous l'apprend, le fleuve n'a et n'a jamais pu avoir que la simple largeur de son lit ; au lieu qu'en remontant d'Avignon vers Châteauneuf-Calcernier, l'on rencontre des îles nombreuses dont l'existence paraît dater des temps les plus reculés. De là jusqu'en face de l'île de Miemart, par où dut passer infailliblement le détachement mis sous les ordres d'Hannon, il y a bien les trente-sept kilomètres formant les deux cents stades dont parle Polybe.

Mais ce n'est pas tout : cet auteur ajoute qu'après avoir traversé le Rhône Annibal marcha le long du fleuve en prenant sa route vers l'orient, comme s'il eut voulu entrer dans le milieu des terres européennes. Or, précisément depuis Vallabrègue jusque vers le Pontet dans le territoire d'Avignon, le cours du Rhône est dévié de telle sorte qu'il semble couler effectivement de l'orient vers l'occident.

M. de Folard, dans ses commentaires sur Polybe, veut qu'Annibal ait franchi le Rhône dans cette partie du territoire d'Avignon qui s'étend entre cette ville et le confluent de la Sorgue et du Rhône. Mais, outre que le

---

(1) Οὐ μὴν ἀλλὰ Πόπλιος μὲν ὁ τῶν Ρωμαίων στρατηγὸς, ἡμέραις ὕστερον τρισὶ τῆς αναζυγῆς τῆς των Καρχηδονίων παραγενόμενος ἐπὶ τὴν τοῦ ποταμοῦ διάβασιν. Polyb., l. III, c. 49.

fleuve est dans cette portion de son cours divisé en plusieurs branches par les îles de la Barthelasse, de Lamotte et d'Oiselay, il n'est pas difficile de reconnaître, en examinant les lieux avec tant soit peu d'attention, qu'une armée comme celle d'Annibal aurait éprouvé les plus grandes difficultés pour parvenir jusqu'au Rhône par cette route. Je ne puis, par conséquent, comprendre qu'un écrivain aussi judicieux et ayant une aussi parfaite connaissance des localités que M. de Folard ait pu adopter une opinion si difficile à justifier.

Annibal, après avoir marché d'abord le long du fleuve, comme Polybe nous l'apprend, et ensuite au milieu des terres, comme le disent Polybe et Tite-Live, arriva après quatre jours de marche dans un endroit nommé *l'Ile*, lieu fertile et très-peuplé et auquel l'on a donné ce nom par ce que d'un côté le Rhône, de l'autre une rivière appelée *Arar* ou *Bisarar*, par Tite-Live, et *Scaras* par Polybe, l'entourent jusqu'au lieu de leur confluent. Ce pays, ajoute ce dernier, ressemble assez, tant par l'étendue que par la forme au Delta de l'Egypte avec cette différence néanmoins qu'un des côtés du Delta est fermé par la mer où se déchargent les eaux du fleuve qui ferme les deux autres, et que ce sont des montagnes presque inaccessibles qui bordent un des côtés de *l'Ile*.

Il suffit d'avoir jeté une seule fois les yeux sur la superbe plaine qui s'étend des montagnes de Donzère jusqu'à Montélimart pour reconnaître dans cet endroit les lieux dont Polybe vient de faire la description. D'un côté l'on voit le Rhône, de l'autre les petites rivières de Roubion et Jabron désignées par Tite-Live sous le nom de *Bisarar*, double *Arar*, et enfin d'un troisième côté les montagnes escarpées de Donzère, Aiguebelle, Rochefort et Puygiron.

Il y a bien de cet endroit à celui que j'ai désigné précédemment les quatre journées de marche indiquées par les historiens. Là, comme le fait entendre Tite-Live dans le passage qui va suivre, Annibal se trouvait près des *Tricastins* et dans le pays même des Allobroges, si l'on range parmi eux les *Segalauni* (1) dont le territoire s'étendait jusqu'au sommet de la montagne de Donzère et comprenait, par conséquent, toute la plaine dont je viens de parler. Comment n'a-t-on pas compris, qu'il est matériellement impossible que l'armée carthaginoise, (même en supposant qu'elle eût franchi le Rhône en face d'Orange), eût pu parvenir à l'Isère en quatre journées de marche, dont la première fut, en grande partie, employée par Annibal à se mettre en ordre de bataille et même à faire traverser le Rhône à ses éléphants ?

Du reste, M. de Folard appuye indirectement mon

---

(1) La plupart des géographes rangent les *Segalauni* dans la confédération des *Cavares*. A l'appui de cette opinion, on cite un passage de Pline-l'ancien dans lequel il y a, à ce que je crois, une erreur de ponctuation. Voici ce texte pris dans l'édition d'Hardouin: *In Mediterraneo Coloniæ : Arelate sextanorum, Bitteræ septimanorum, Araus o secundanorum. In agro Cavarum Valentia, Vienna Allobrogum.* Il me semble qu'il faut lire : *Arausio secundanorum in agro Cavarum ; Valentia, Vienna Allobrogum.* On sait d'une manière certaine qu'Orange était une des villes des Cavares; donc, rien de plus naturel que de voir ce fait indiqué. Quant à Valence, Ptolémée nous apprend qu'elle appartenait au *Segalauni*. Si l'on faisait au texte de Pline la correction proposée il en résulterait que ceux-ci feraient partie de la confédération des Allobroges et devraient, par conséquent, être distraits de celle des Cavares.

sentiment, quand il dit que depuis Orange jusqu'à l'Isère, il y a quatre bonnes marches, même très-fortes, pour ne pas dire trop pour une armée. Mais il y a plus, c'est qu'en faisant remonter le Rhône à l'armée carthaginoise jusqu'à l'Isère, comme le veulent la plupart des commentateurs de Polybe et de Tite-Live et avec eux MM. d'Anville, Letronne et Walkenaer, on ne peut parvenir à mettre d'accord le récit de ces deux historiens. En effet, que dit Tite-Live ? Il affirme expressément qu'Annibal après avoir concilié les différends qui existaient parmi les *Allobroges*, se détourna vers la gauche dans le pays des *Tricastins* et se dirigea ensuite vers les *Tricorii*, en passant par l'extremité des terres des *Voconces* (1).

Un texte si précis aurait dû être pris en considération par ceux qui prétendent que l'armée carthaginoise a marché jusqu'à l'Isère. Aussi M. Letronne, dans son mémoire sur l'expédition d'Annibal, confesse avec une entière bonne foi qu'il présente des difficultés contre lesquelles ont échoué tous les critiques. Pour se tirer de cet embarras l'on a eu recours à divers expédients... Les uns ont dit qu'il ne fallait tenir aucun compte des assertions de Tite-Live lorsqu'elles ne confirment pas expressément celles de Polybe ; d'autres, et MM Letronne et Walkenaer sont de ce nombre, veulent qu'au temps de l'expédition d'Annibal, les *Tricastins* aient occupé non seulement leur propre territoire, mais encore tout ou

---

(1) *Sedatis cetaminibus Allobrogum, cum jam Alpes peteret, non recta regione iter instituit, sed ad lævam in Tricastinos flexit : inde per extremam oram Vocontiorum agri tetendit in Tricorios.* Tit.-Liv. XXI. c. 31

partie de celui qui s'étend jusqu'à l'Isère (1). Mais en cela, comme je l'ai dit précédemment, les uns et les autres se trompent. Leur erreur a sa source dans cette idée par eux préconçue et adoptée inconsidérément, que l'armée carthaginoise est arrivée jusques aux bords de l'Isère ; ce qui n'est dit, ni par Polybe, ni par Tite-Live, qui désignent la rivière dont il s'agit, celui-ci par les mots *Arar* ou *Bisarar* (2), et celui-là par ceux de *Scaras* ou *Scoras* (3).

Pour concilier Polybe et Tite-Live, il suffit de reconnaître qu'Annibal ne s'est pas avancé au-delà de Montélimart, et que c'est dans le voisinage de cette ville, que son intervention a mis fin aux dissentions qui s'étaient élevées entre les habitants de cette partie de la Gaule. D'Avignon à cet endroit, l'on trouve bien les

---

(1) Letronne. *Dissert. Journ. des Sav. loc. cit.* Walckenaer. *Géog. Anc. des Gaules*, t. Ier, *loc. cit.*

(2) La particule *Be* ou *Bi* servait dans la langue celtique à désigner le confluent de deux cours d'eau. Ainsi qu'on en trouve la preuve dans les noms de Bédarrides, Bédarrieux et bien d'autres. Quant au mot *arar*, je le retrouve comme nom générique de rivière ou de cours d'eau, d'abord dans *Arar*, la Saône dont le nom propre était *Sogh-An*; dans *Is-Arar*, l'Isère et enfin dans *Araou* qui paraît être le nom ancien de la rivière qui passe près d'Orange et d'où dérivent *Cap-d'Araou* Caderousse, et *Arausio* qui est la forme primitive du nom d'Orange. Ainsi, il faudrait restituer au texte de Tite-Live le mot de *Bisarar*, défiguré à ce que je présume dans Polybe en celui de Σκωρας ou Σκαρας par un maladroit copiste qui l'aura substitué au mot Βισαρας.

(3) Les variantes donnent τῇ δὲ Σκῶρας, τῇ δὲ Σκόρας et enfin dans quatre manuscrits, τῇ δὲ Σκάρας. *Letronne. Dissert. Journ. des sav. loc. cit.*

quatre journées de marche indiquées par Polybe, savoir : première journée de la plaine de Barbentane jusqu'au bord de la Sorgue, en face de l'ancien gué de cette rivière entre Sorgues et Bédarrides, trajet d'environ vingt kilomètres ; seconde journée, passage de la Sorgue et arrivée sur les bords de l'Aigues, un peu au-dessus de la ville d'Orange, distance environ vingt kilomètres ; troisième journée, passage de l'Aigues et marche jusqu'au bord du Lauzon, près de Saint-Pierre-de-Senos, distance environ vingt-quatre kilomètres ; quatrième journée, ascension de la montagne de Donzère et arrivée aux lieux ci-devant désignés sous le nom de L'Ile dans le voisinage de Châteauneuf-du-Rhône, trajet d'environ vingt-quatre kilomètres.

A partir de ce point, Annibal marche vers les Alpes non par le droit chemin, mais en se détournant, ainsi que je l'ai dit précédemment, au milieu du pays des Tricastins, dans la direction de l'extrémité des terres des Voconces, pour prendre la vallée de l'Aigues. Son premier campement dut être sur les bords du Lez dans les environs de Taulignan ; le deuxième, sur les bords de l'Aigues, près Nyons ; le troisième aussi sur les bords de l'Aigues entre Rémuzat et Rozan, et le quatrième sur les rives du Buech, près de Serre, où il dut prendre la route qui se dirige du côté des Alpes par Veyne, Gap et Embrun.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette route est la plus directe et la moins difficile de toutes celles qui conduisent aux Alpes, en supposant le point de départ à Montélimart. J'ajoute que jusqu'à cette ville, Annibal, faute de renseignements précis, dut être très-incertain sur le chemin qu'il avait à prendre, mais qu'il n'en était plus de même alors qu'il avait avec lui, comme

nous l'apprend Polybe, un chef gaulois qui, non content de lui fournir des vivres et des munitions de toute espèce, l'accompagna avec ses propres troupes jusqu'au pied des Alpes.

Une seule objection reste, c'est qu'en suivant la route que je viens d'indiquer, Annibal ne passa pas précisément à l'extrémité des terres des Voconces. Cette difficulté paraît grave, cependant elle est plus spécieuse que réelle. J'ai déjà dit, et c'est un point sur lequel je crois devoir insister plus particulièrement, en ce moment, que les Voconces étaient divisés en deux districts. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que cet état de choses n'eut pas été connu de Tite-Live et qu'il ait pu ainsi donner pour limites aux Voconces celles que j'ai assignées au diocèse de Vaison.

Il n'entre pas dans mon sujet de suivre l'armée d'Annibal à travers les défilés des Hautes-Alpes, cependant je ne puis me dispenser d'indiquer ici, qu'après avoir marché pendant dix jours depuis le passage du Rhône, et avoir franchi un espace de huit cents stades soit environ cent cinquante kilomètres, au moment où elle commençait à gravir les premières ramifications des Alpes, cette armée se vit dans un danger auquel il était bien difficile d'échapper (1). Tant qu'elle avait cheminé dans un pays découvert aucun ennemi ne l'avait inquiétée, mais parvenue dans un endroit où la vallée en se res-

---

(1) Ἀννίβας δ' ἐν ἡμέραις δέκα πορευθεὶς παρὰ τὸν ποταμὸν εἰς ὀκτακοσίους σταδίους, ἤρξατο τῆς πρὸς τὰς Ἄλπεις ἀναβολῆς, καὶ συνέβη μεγίστοις αὐτὸν περιπεσεῖν κινδύνοις. *Polyb. l.* III. c. 50.

serrant n'offrait qu'une étroite issue , l'on vit sur le hauteurs, des bandes nombreuses de montagnards qui se tenaient prêts à faire acheter chèrement le passage.

Polybe désigne les habitants de cette contrée sous le nom générique d'Allobroges, ce qui ne doit point nous surprendre parce que de tous les peuples qui habitaient les Alpes, c'était le plus puissant. Mais , tout porte à croire que les intrigues des Marseillais ne fureut pas étrangères à cette seconde levée de boucliers , d'où je conclus que les contingents qui prirent part à cette lutte se composaient non-seulement d'Allobroges, mais encore de divers clans appartenant à la confédération des *Albiæci*.

CONCLUSIONS.

Je termine ici ce que j'avais à dire sur l'état de nos contrées avant l'époque de la conquête romaine. Je crois avoir établi suffisamment que les limites de nos anciens diocèses étaient aussi , sauf bien peu d'exceptions , celles des diverses peuplades ou tribus gauloises qui se trouvaient cantonnées sur notre sol. J'ai montré, sur les bords de la Durance , à l'est du département , les *Albici* ou *Albiæci* formant avec leurs clients les *Vulgientes* , les *Réii*, les *Segesterii* et les *Tricorii* une vaste confédération. J'ai placé au-dessus d'eux, en allant vers le nord, les *Vocontii* divisés en deux districts, composés l'un des *Vocontii* indépendants , l'autre de ceux qui avaient accepté , avec la civilisation de Marseille , l'influence prépondérante de cette puissante cité. A l'ouest et au midi nous avons trouvé les *Cavares* groupés sur les deux rives du Rhône depuis l'ancien confluent de la

Durance au-dessous de Tarascon jusqu'au Lez. J'ai mis dans la clientelle de ces derniers les *Desuviates*, les *Memini* et les *Tricastini* ; mais en compensation je leur ai enlevé les *Segalauni* qui me paraissent avoir appartenu à la confédération des Allobroges.

J'ai essayé de restituer à quelques-unes des villes habitées par ces divers peuples leur ancien nom et de découvrir au moyen de leur étymologie le mystère de leur fondation et de leur origine. Enfin, procédant à un examen approfondi des mémoires relatifs à l'expédition d'Annibal dans le midi de la Gaule, j'ai décrit et indiqué la route que suivit l'armée carthaginoise pour se rendre jusqu'aux Alpes. Contrairement à l'opinion généralement accréditée, j'ai dit que cette armée n'avait pas marché jusqu'à l'Isère, et en cela je suis soutenu par les textes combinés de Polybe et de Tite-Live, c'est-à-dire par les deux autorités les plus puissantes que l'on puisse citer dans un travail de cette nature.

Mais je n'aurais accompli que la plus faible partie de ma tâche si je ne faisais remarquer qu'au moyen de ce cantonnement de peuples l'on peut se faire une idée assez exacte de la manière dont se fit l'établissement de chacun d'eux dans cette partie de la Gaule. Les *Cavares*, que l'on s'accorde à regarder comme un peuple de sang gaëlique, partis du nord, se sont avancés progressivement au midi en suivant le cours de la Saône et du Rhône jusque vers les bouches de ce dernier fleuve. A leur arrivée dans cette contrée, ils s'y sont rencontrés avec l'émigration des *Ligures ibériens* représentés en Provence par les *Albiæci* et les *Vocontii*. Pendant que les *Cavares* et leurs voisins les *Allobroges* se développaient en occupant successivement les divers affluents de la rive gauche du Rhône; les *Ligures* marchant en sens contraire,

et remontant le cours de la Durance jusqu'à sa source, s'emparaient des hauteurs des Alpes cottiennes, d'où redescendant par les versants septentrionnaux ils finirent par se rencontrer de nouveau avec les bandes parties des rives du Rhône. Le partage des terres ne dut pas avoir lieu sans combat. Enfin, après une lutte opiniâtre, dans laquelle l'avantage paraît être resté à la race ligurienne qui parvint à se maintenir dans les vallées supérieures de certains affluents du Rhône, tels que la Drôme, l'Aigues et l'Ouvèze, ces peuples cédant à des idées de sociabilité finirent par se rapprocher et par former des alliances qui assurèrent à chacun d'eux la paisible possession des terres où nous les avons trouvés établis à l'époque de l'arrivée des Romains dans la Gaule.

Avignon, Typographie et Lithographie de Bonnet fils.

FEB 3 - 1931